 5-V b c d (2007-2008) — N° 2 **Annexe 1 –** *partim*

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

24 JUIN 2008

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité

par

M. D. Fourny

* (Doc. 5-V b c d (2007-2008) – N° 1) et annexe 1 - *partim*

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

SOMMAIRE

I. Exposé introductif de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement 4
II. Observations de la Cour des comptes 5
III. Discussion générale 5
IV. Vote 5
V. Rapport 5

Mesdames, Messieurs,

Votre Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité s'est réunie en séance publique de Commission le mardi 24 juin 2008, afin d'examiner le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 (Doc. 5-V bcd (2007-2008) – N° 1 et annexe 1 - *Partim*).([1])

(1) *Ont participé aux travaux* : MM. Dehu, Delannois, de Saint-Moulin, Etienne, Fourny (Rapporteur), Milcamps (Président), Miller, Senesael

Ont assisté aux travaux : MM. de Lamotte, Petitjean, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, Mme Raimarkers, Auditrice à la Cour des comptes

I. EXPOSÉ INTRODUCTIF DE M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON

En préambule, M. le Ministre-Président souligne, d'une part, la faible amplitude de l'ajustement et, d'autre part, le contexte dans lequel celui-ci se situe.

En ce qui concerne les recettes, on note une augmentation modeste de 21,1 millions d'euros – 21.183.000 euros pour être précis – ce qui représente une variation de l'ordre de 0,33 %. On peut donc parler de stagnation.

En matière de dépenses, l'exercice budgétaire a été particulièrement serré.

Le Gouvernement wallon a poursuivi un double objectif, à savoir :

- satisfaire aux majorations de crédits indispensables pour couvrir les augmentations de dépenses contractuellement liées à l'inflation, qui connaît une progression importante en 2008 ;

- et limiter au maximum l'augmentation des autres crédits afin de respecter l'engagement d'aider le Gouvernement fédéral à équilibrer un exercice 2008 particulièrement délicat.

A priori, le budget ne pouvait pas connaître d'ampleur. L'inflation étant au départ prévue, nos instituts eux-mêmes n'avaient pas eu la faculté d'en mesurer au départ l'amplitude.

M. le Ministre-Président fait remarquer qu'il faut considérer l'ajustement budgétaire dans un système de vases communicants. Les efforts demandés aux gouvernements des différentes entités sont consolidés dans l'ensemble des comptes de l'Etat.

Concernant l'ajustement dans le cadre des compétences du Ministre-Président, les modifications apportées au budget de son département découlent largement de ce contexte général.

Pour la plupart, elles sont soit liées à l'indexation des rémunérations, soit compensées à l'intérieur de nos crédits.

On peut, en outre, relever que les variations nettes sont très peu nombreuses.

La plus importante concerne la création d'un nouveau crédit, doté d'un millions d'euros, pour promouvoir la candidature de la Ville de Mons comme capitale culturelle européenne en 2015. Ce nouveau crédit s'inscrit dans une perspective pluriannuelle. Le financement d'un projet de cette ampleur ne peut bien entendu se concevoir sans cofinancements; ainsi, participent au financement de cet événement, outre la Région wallonne, la Communauté française, la Province du Hainaut, la Ville de Mons et des partenaires privés. L'utilisation des crédits est strictement réglementée, d'ici à la désignation (prévue début 2011), seuls 10 % des montants versés pourront être prélevés annuellement pour la préparation du projet, et en cas d'échec de la candidature de la Ville de Mons, les montants non utilisés seront remboursés.

On enregistre aussi une augmentation de crédits pour la cellule du délégué spécial destinée au recrutement de deux agents chargés du suivi du Plan stratégique transversal n° 2 « Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire ».

Dans un premier temps, on a eu recours à une expertise extérieure. On s'est posé la question de savoir si plutôt que d'externaliser cette compétence, on ne le ferait pas avec des personnes de chez nous qui ont déjà un certain degré de compétence, à savoir M. Vassen. Aujourd'hui, ce dernier a une certaine expérience en matière de screening et une cellule qui fonctionne bien. C'est pourquoi, sa cellule a été dotée de moyens qui lui permettront de rencontrer le monitoring du PST 2.

M. le Ministre-Président met l'accent sur des transferts en provenance de la provision budgétaire des fonds européens pour un montant de 730.000 euros qui sont destinés :

- d'une part, à augmenter les crédits de la dotation à l'agence Fonds social européen pour liquider la dotation 2007, dont le montant vient d'être définitivement arrêté à 580.000 euros ;

- et d'autre part, à un ajustement de 150.000 euros pour permettre le financement de l'évaluation externe du système de gestion et de contrôle mis en place pour la nouvelle programmation 2007-2013.

Enfin, dernier mouvement à signaler, des transferts entre les programmes « Gestion immobilière » (50.03) et « Implantations » (50.04). Ceux-ci s'expliquent simplement par la nécessité d'aménager les crédits pour faire face aux diverses augmentations incontournables, comme les loyers ou l'énergie.

Voici les éléments que M. le Ministre-Président a souhaité évoquer dans le cadre de cet ajustement limité, essentiellement motivé par la nécessité d'intégrer l'évolution du contexte général.

M. le Ministre-Président se tient à la disposition des Commissaires pour répondre aux questions que ces éléments pourraient susciter.

II. OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Mme Raimarkers, Auditrice à la Cour des comptes, indique que la Cour des comptes n'a formulé aucune observation spécifique à propos des compétences de M. le Ministre-Président.

III. DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Petitjean fait remarquer que cet ajustement budgétaire est « très léger ». Il relève qu'il y a des recettes complémentaires importantes en provenance de la Loterie nationale ; les dépenses les plus élevées, qui se chiffrent à un million d'euros, sont destinées à soutenir la candidature de Mons comme Capitale européenne de la Culture en 2015.

Il y a deux ans, l'Intervenant avait plaidé pour un rapprochement culturel entre Mons et Mechelen, estimant que les deux villes pourraient peut-être s'entendre pour n'avoir à rentrer qu'une seule candidature. Comme il semble que Mechelen n'a pas l'intention de retirer sa candidature, puisque ses autorités font appel à des fonds de plus en plus importants, M. Petitjean s'interroge sur l'opportunité d'investir sur la candidature de Mons.

M. le Ministre-Président précise que, seuls 10 % des montants prévus par ce nouvel article budgétaire pourront être prélevés annuellement pour la préparation du projet, et en cas d'échec de la candidature de la Ville de Mons, les montants non utilisés seront remboursés.

IV. VOTE

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 (Doc. 5-V bcd (2007-2008) – N° 1 et annexe 1)

Pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon, la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité, recommande par 8 voix contre 1, à la Commission du Budget, des Finances et de l'Equipement, l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 (Doc. 5-V bcd (2007-2008) – N° 1 annexe 1).

V. RAPPORT

A l'unanimité des membres présents, la confiance a été accordée au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur, Le Président,

D. FOURNY G. MILCAMPS